

# LA MUTUELLE DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON ASSURANCES

Société Mutuelle d'Assurances à Cotisations variables



## AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la MUTUELLE DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON ASSURANCES sont informés qu'une nouvelle assemblée générale extraordinaire se tiendra le

**Lundi 16 août 2021 à 18 heures**  
**dans la salle des délibérations de la Mairie**  
**24, rue de Paris - 97500 Saint-Pierre et Miquelon**

(l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 26 juillet n'ayant pas réuni le quorum suffisant, à savoir un minimum d'un tiers des sociétaires).

## ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Présentation du projet de fusion avec la société d'assurance mutuelle AREAS DOMMAGES
4. Examen et approbation du projet de traité de fusion
5. Approbation de la fusion avec la société d'assurance mutuelle AREAS DOMMAGES, de la dissolution sans liquidation en découlant, et de la transmission universelle du patrimoine de la MUTUELLE DES ILES SPM à la société d'assurance mutuelle AREAS DOMMAGES
6. Consentir le pouvoir au directeur général à l'effet d'établir et de signer la déclaration de régularité et de conformité à établir en vertu de l'article R.322-106-11 du code des assurances
7. Pouvoirs pour l'accomplissement de toutes formalités afférentes à la fusion
8. Levée de l'assemblée

*Le président,*  
F. MOUSSA

